

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Carpentier, 12 mars 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Carpentier](#) est destinataire de cette lettre
[Mouton \[Le Havre\]](#) est cité(e) dans cette lettre
[Susse, Marie-René](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Carpentier, 12 mars 1849, 1849-03-12

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26918>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (313)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 mars 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Carpentier](#)

Lieu de destination Roye (Somme)

Description

Résumé Godin envoie à Carpentier un billet sur Mouton protesté ; il en conclut que l'affaire da la créance de Susse n'est pas terminée et que ce dernier lui doit à nouveau 147,77 F. Il demande à Carpentier de poursuivre qui de droit. Il l'avertit qu'il a mis en circulation une traite de 140,99 F à payer par Carpentier.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Mouton \[Le Havre\]](#)
- [Susse, Marie-René](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Carpentier

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Huissier à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle.

Nom Mouton [Le Havre]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

Biographie Commerçant au Havre (Seine-Maritime) au milieu du XIXe siècle.

Nom Susse, Marie-René

Genre Homme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieFabricant d'essieux en fer et marchand de fer en barres à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle. Autres formes du nom : Susse fils (1848), Susse-Douai (1848).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

me que dans une rédaction de pris de vos gouttes
perceptrois donc les conditions que vous me
proposez si vous mariez fai le pris
a fr 12 les cent Histrog si vous y consentez
veilliez me scire car il seroit un motif
pour moi de renoncer a prendre l'habitation
de ce mille Histrog que la suite de maillot
me fait attendre depuis long temps et que
je suis convenu pourtant ne payer que ouys
francs

ayez

Yours
le Mars

Monsieur carpentier

je vous adresse le R^e sur monsieur protest
cette affaire que vous manonnez latimini
ne est done pas envoe et il^e duss^t de
trouver ce monsieur mon debiteur de fr 160.99
veilliez faire valoir mes reues contre qui il
droit et y compris des pris.

je fait traité avec vous le pris de fr 160.99
conformément a votre lettre du 3^e M^r

ayez

et yours

13

Monsieur Voyart

la reclamatiōn que vous me faites par votre
lettre du 9^e n'est pas fondée

la 1^e que je vous ai expédier le 25 4^e
Dernier quoi que vous ayant été connue
étant seulement a l'usage du charbon contenait
deja les gris au bois que par erreur on vous
a envoi une seconde fois c'est done 2 gris
que vous avez reue en sus de votre 1^e Il dont
un seul a été porté a votre compte de mo-

destrez donc apres payement de mon mandat
de fr 104.50 au 23 4^e qui est en circulation
le payer au bois qu'il vous reste

ayez